



Proxiserve facilite la recharge à domicile des véhicules électriques

Proxiserve est l'un des acteurs incontournables de l'installation de bornes de recharge en France. L'entreprise s'est rapprochée des principaux constructeurs automobile pour proposer une offre de recharge dès l'acquisition du véhicule, et s'est également engagée dans des actions pédagogiques auprès des copropriétés. Bilan : plus de 10 000 installations réalisées en France !



Proxiserve, entreprise issue des secteurs de la plomberie et du chauffage, propose depuis trois ans des services de fourniture, installation et entretien de bornes de recharge aux particuliers et professionnels.

Grâce à son engagement, l'entreprise a dépassé début novembre le cap des 10 000 installations d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables en France, en s'adossant à des partenariats noués avec les concessionnaires automobiles.

Des offres d'installation en association avec les constructeurs d'automobiles

Partenaire de l'alliance Nissan-Renault, l'entreprise s'est rapprochée d'autres constructeurs automobiles pour étendre son offre de pose et entretien des bornes de recharge. Audi, Citroën, Peugeot et plus récemment Volkswagen ont ainsi rejoint le réseau de Proxiserve.

Ces associations ont le rôle de simplifier l'utilisation d'un véhicule électrique, les acheteurs pouvant commander la borne de recharge dans le même temps que l'automobile. Pour les clients particuliers ou professionnels de Volkswagen, par exemple, Proxiserve installera des bornes T2S.

Afin de faciliter la recharge pour les utilisateurs qui résident dans un immeuble collectif Proxiserve a développé une offre spéciale dédiée aux copropriétés. Ainsi, parmi les 10 000 installations de bornes de recharge mentionnées, plus de 500 ont été effectuées pour des particuliers en copropriété, le double par rapport à l'année dernière.

Installateur des bornes en copropriété

Les services de diagnostic, étude, installation et maintenance des bornes mis à la disposition des copropriétés se conjuguent avec rapidité et accessibilité. En effet, Proxiserve propose une pose sous moins de trois semaines d'un chargeur de 7 kW qui coûte entre 500 et 1 100 € TTC. Le prix reste d'autant plus accessible que le chargeur à domicile est subventionné sous la forme d'un crédit d'impôt de 30 %.

En invoquant son droit à la prise, le locataire ou le propriétaire résidant dans un immeuble collectif peut en effet doter sa place de stationnement d'une infrastructure de recharge à condition qu'elle dispose d'un

www.avery-france.org

Pays : France

Dynamisme : 6



[Visualiser l'article](#)

comptage individuel de la consommation d'électricité. Sa demande doit être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de la copropriété, avec le seul but d'informer le collectif. Le syndic ne peut en retour pas s'y opposer, sauf motif légitime et sérieux. Il peut cependant décider de réaliser ces travaux sur l'ensemble des places de l'immeuble.

Pour mieux faire comprendre auprès d'un large public les droits et les opportunités concernant l'installation de points de ravitaillement électrique en copropriété, la société mène des actions pédagogiques aux côtés de ses associés. Tel a été le cas le 5 novembre, lors du Forum des journalistes quand Proxiserve, DBT et Nissan ont exposé pourquoi il faut croire en l'essor de la mobilité électrique.

Leurs témoignages et interventions ont été repris par Challenges.fr dans un article qui mentionne le nombre croissant des points de recharge publics, les aides pour les particuliers à l'achat des véhicules électriques et à l'installation des bornes.

Illustration : © Droits réservés